

# Ballottage général entre cinq candidats pour deux sièges à la Municipalité de Bassins

## Elections Pour compléter l'Exécutif de la commune de Bassins, un second tour sera nécessaire le 15 octobre

«Avec autant de candidats, le ballottage général sorti des urnes est relativement logique», commentait le syndic et député Didier Lohri, dimanche à l'issue du premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité. Ainsi, sur les 416 bulletins valables comptabilisés, personne n'a atteint la majorité absolue fixée à 205. Un second tour aura donc lieu le 15 octobre, pour lequel les volontaires ont jusqu'à mardi midi pour faire acte de candidature.

Seule sur la liste Tous Ensemble, Cécile Martini a remporté

ce premier tour avec 177 suffrages. Elle devance les deux candidats de la liste numéro 2, de l'Entente villageoise de Bassins, appuyée par les municipaux en place, avec, dans l'ordre, Maria Krasnova (161) et Lorenzo Merlanti (154). La liste numéro 1, l'Entente, suit avec Jean-Jacques Petitpierre (144) et Anne Roy (60). Pour rappel, Patricia Rama et Alexandre Rastello, élus lors des élections générales du printemps 2016, ont tous deux dû renoncer à leur mandat pour raison de santé en début d'année.

Les électeurs de Bassins devront donc repasser dans les iso-loirs pour compléter leur Exécutif. La quasi-totalité des candidats annoncent leur volonté de rester en lice au second tour. Sortie en tête, Cécile Martini espère conforter son résultat le 15 octobre.

Les deux membres de la liste Entente villageoise de Bassins seront aussi de la partie, Maria Krasnova envisageant même de pouvoir sortir en tête au vu de la faiblesse

des écarts. «J'avais annoncé en séance d'information que c'était pour moi un geste citoyen que d'être candidat au premier tour et ce sera pareil au second», dé-

clare de son côté Lorenzo Merlanti.

Enfin, la liste Entente sera aussi de la partie au second tour. Jean-Jacques Petitpierre souhaite

se relancer, mais sa colistière Anne Roy a décidé de se retirer de la course, au vu de son résultat plutôt mitigé.

**S.G.**

## Trois communes de La Côte ont élu leurs nouveaux municipaux à l'Exécutif

### Coppet

François Keller a été élu à la Municipalité avec 384 voix, devançant le conseiller financier Michel Gada, qui en a remporté 219. «Tous les deux sont très compétents et siègent au Conseil communal depuis dix ans, ils auraient tous les deux mérité d'être élus», a souligné le syndic, Gérard Produit, avant d'ajouter: «François Keller vit à Coppet depuis plus de trente ans et c'est

peut-être cela qui a fait pencher la balance.» Ce dernier, ancien pilote de ligne à la retraite depuis le mois d'août, reprendra le siège de Pedro Basabe à l'Exécutif. Le troisième candidat, le pilote de drones Valentin Ducatez, a quant à lui obtenu 56 voix.

### Cottens

Ancien municipal et syndic de la commune de Cottens, Daniel Vuille fera son retour à l'Exécutif

après quinze ans d'absence. Dimanche, 86 votants sur 155 ont fait confiance à l'unique candidat officiel à cette élection complémentaire, suite à la démission de Mandy Wagner Laurent. Un résultat «sans surprise», selon le président du Conseil général, Vincent Crottaz.

### Clarmont

Après avoir annoncé sa démission de la Municipalité début juin, pour

cause d'opposition au projet de fusion à sept communes du haut du district de Morges, finalement refusé par une votation à la fin du mois de juin, le municipal Luc Vidoudez s'est représenté à l'Exécutif et a été réélu. Alors qu'il n'y avait aucun candidat officiel au premier tour, il a déposé une liste pour le second et obtenu 21 voix sur 36 bulletins rentrés lors de cette élection.

**C.DL**